

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

# DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME 2025-2027

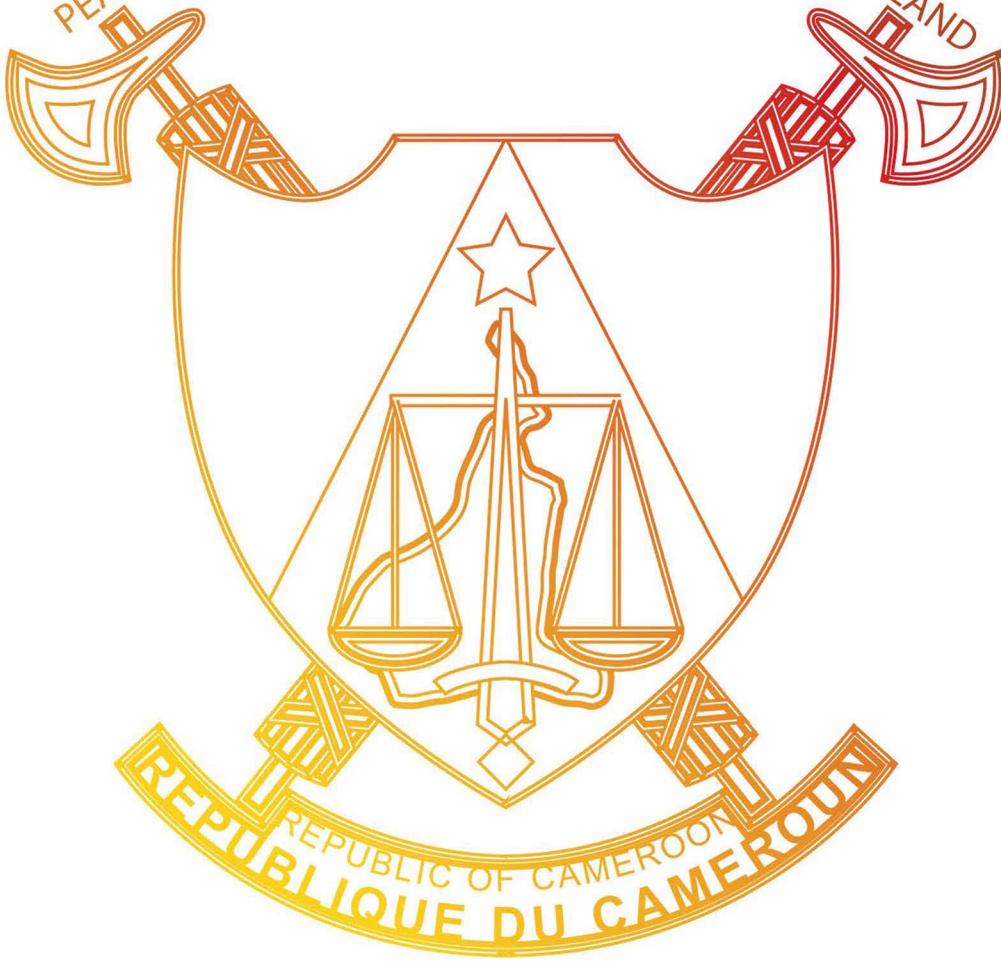
**VERSION CITOYENNE**



TRAVAIL  
WORK

PAIX  
PEACE

PATRIE  
FATHERLAND



# SOMMAIRE

---

	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>06</b>
<b>01</b>	<b>I- SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES.....</b>	<b>07</b>
	1.1- Evolution économique et sociale récente	08
	1.2- Perspectives macroéconomiques 2025-2027	09
<b>02</b>	<b>II- GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>10</b>
	2.1- Exécution du budget en 2023	11
	2.2- Exécution du budget à fin mars 2024	12
	2.3- Modification du budget 2024	12
<b>03</b>	<b>III- ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>14</b>
	3.1- Orientations économiques majeures	15
	3.2- Priorités dans les grands secteurs	16
<b>04</b>	<b>IV- PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2025-2027.....</b>	<b>18</b>
	4.1- Politiques pour la mobilisation des recettes	19
	4.2- Politique en matière de dépenses	19
	4.3- Politique de financement/endettement de l'Etat	20
<b>05</b>	<b>V- CADRAGE BUDGETAIRE 2025-2027 .....</b>	<b>24</b>
	5.1- Hypothèses formulées	25
	5.2- Recettes budgétaires attendues	
	5.3- Dépenses envisagées	
	5.4- Déficits budgétaires et financement	26
	5.5- Risques budgétaires	
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>28</b>

# INTRODUCTION

---

**E**n prélude à l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2025, le Gouvernement a transmis au Parlement, le Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme 2025-2027 (DPEB). En effet, l'article 11 du Régime financier de l'Etat dispose que : (1) « *Chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme . . . , accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours* » ; (2) « *Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un Débat d'Orientation Budgétaire en séance publique, mais sans vote* ». Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est ainsi une étape majeure de la préparation du budget de l'Etat. C'est un moment politique qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget de l'Etat pour les trois prochaines années.

Pour des raisons pratiques, de lisibilité et de cohérence, le Gouvernement a pris l'option de fondre l'ensemble des documents et rapports exigés pour la tenue du DOB en un seul. Le DPEB comprend : les informations sur la situation financière récente de l'Etat et celles nécessaires pour une meilleure appréciation des options budgétaires retenues dans le cadre de la préparation du budget 2025. Il comporte également les perspectives économiques de la nation sur la période 2026-2027. Il indique par exemple, les orientations, mais aussi, les engagements pluriannuels envisagés en matière d'investissement. Ces éléments permettent donc à l'exécutif et au pouvoir législatif de débattre des conditions, des outils et des moyens qui pourront assurer la soutenabilité des finances publiques.

En 2024, le DOB se tient dans un contexte financier difficile et d'incertitudes liées aux tensions inflationnistes et aux chocs sécuritaires. Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement reste déterminé à relever de nombreux défis, notamment ceux liés à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) et à la poursuite du Programme Économique et Financier (PEF) conclu en 2021 avec le Fonds Monétaire International (FMI) et soutenu par l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

La présente version citoyenne fait la synthèse du DPEB. Elle est structurée autour de cinq parties : (i) situation et perspectives macroéconomiques ; (ii) gestion des finances publiques ; (iii) orientations stratégiques des politiques publiques ; (iv) perspectives budgétaires pour le triennat 2025-2027 ; (v) cadrage budgétaire 2025-2027.



# 1 SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE À MOYEN TERME 2025- 2027

# SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

---

Les chocs exogènes ont influencé l'activité économique dans le monde en 2023 et 2024 ; ils ont conduit à revoir les prévisions de croissance de l'économie camerounaise sur la période 2025-2027.

---

## 1.1-Evolution économique et sociale récente

Le débat d'orientation budgétaire 2024, se tient dans un contexte marqué au plan international par : (i) la persistance des perturbations des circuits d'approvisionnement causés entre autres par le conflit russo-ukrainien ; (ii) la persistance des tensions inflationnistes qui conduit à la hausse des taux d'intérêt.

Selon les Perspectives de l'Économie Mondiale publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) en avril 2024 :

♦ **La croissance mondiale**, estimée à 3,2% en 2023, devrait maintenir le même niveau en 2024 et 2025. Ces évolutions sont imputables aux ralentissements observés dans la plupart des régions du monde.

• **Dans les pays avancés**, (Etats-Unis, zone euro, Japon, Royaume-Uni) la croissance devrait passer de 1,6% en 2023 à 1,7% en 2024, puis à 1,8% en 2025. **Dans le groupe de pays émergents et pays en développement**, après avoir atteint 4,3% en 2023, la croissance devrait ralentir à 4,2% en 2024 et 2025. Elle passerait de 5,2% en 2023 à 4,6% en 2024 en Chine et de 7,8% en 2023 à 6,8% en 2024 en Inde.

• **En Afrique subsaharienne**, la croissance passerait de 3,4% en 2023 à 3,8% en 2024, tirée principalement par le Nigéria (3,3% en 2024 après 2,9% en 2023). Elle devrait se poursuivre en 2025 pour s'établir à 4,0%. Pour ce qui est de la zone CEMAC, la BEAC prévoit que le taux de croissance serait de 3,6% en 2024 contre 2,5% en 2023 et projeté à 3,7% en 2025 par la BEAC, en lien avec la bonne tenue des activités non pétrolières.

• **L'inflation mondiale** s'est établie à 6,8% en 2023, après le pic de 8,7% atteint en 2022. Elle est projetée à 5,9% en 2024 et à 4,5% en 2025 en lien avec le resserrement des politiques monétaires conjugué à la baisse escomptée des cours internationaux des produits de base. En zone CEMAC, les pressions inflationnistes devraient se poursuivre en 2024, avec un taux d'inflation projeté à 5,5% contre 5,7% en 2023, au-dessus de la norme communautaire de 3%.

♦ **Sur le plan national**, le DOB intervient dans un contexte financier difficile. L'objectif de réduire le déficit et la dette publics a pour conséquence un affaiblissement du soutien de l'Etat. Par ailleurs, la persistance de l'inflation pèse sur les coûts de fonctionnement. Dans le même temps, la politique de remontée des taux d'intérêt pour juguler les tensions inflationnistes renchérit le coût du financement des investissements.

En 2023, l'économie camerounaise a ralenti avec une croissance estimée à 3,3% après 3,6% en 2022. Toutefois, de bonnes performances ont été enregistrées dans les branches « Sylviculture et exploitation forestière » (+5,2% après +4,8%), « Bâtiments et Travaux Publics » (+4,1% après +4,5%), « Informations et télécommunications » (+10,0% après +5,5%) et, « Commerce et réparation de véhicules » (+3,6% après +3,1%). En 2024, l'activité économique devrait s'inscrire à nouveau dans une tendance favorable avec une croissance projetée à 4,1%, malgré la baisse de la production des huiles brutes de pétrole et du gaz.

**S'agissant des prix**, l'inflation s'est accélérée pour atteindre 7,4% en 2023, après 6,3% en 2022, en raison notamment de la hausse des prix des produits alimentaires (+10,9%) et des coûts de transport (+15%). Cette évolution est imputable aux effets conjugués du relèvement des prix du carburant à la pompe et de la multiplication des obstacles aux échanges. En 2024, l'inflation devrait rester élevée, en raison du relèvement des prix du carburant à la pompe en février 2024.

**Le déficit du solde du compte courant** s'est aggravé en 2023 pour s'établir à 4,0% du PIB, contre 3,4% du PIB en 2022, en lien avec la baisse des cours des principales matières premières exportées. Par contre, les soldes des comptes des services, des revenus primaires et secondaires s'améliorent. En 2024, le déficit du compte courant devrait se réduire pour revenir à 3,2% du PIB.

# SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Relativement aux **finances publiques**, les estimations indiquent qu'à fin 2023, le déficit du solde budgétaire global (base ordonnancements) est de 0,6% du PIB contre 1,1% du PIB en 2022. L'évolution du solde budgétaire a contribué à réduire la dette directe de l'administration centrale (hors reste à payer), qui s'est établie à 40,1% du PIB en fin 2023, contre 42,1% du PIB un an avant. La réduction du déficit du solde global devrait se poursuivre en 2024, pour se situer à 0,4% du PIB.

Concernant la situation monétaire, elle s'est caractérisée par la baisse de 10,1% des avoirs extérieurs nets, et une hausse de 11,6% du crédit intérieur (particulièrement des crédits à l'économie qui augmentent de 11,9%). Ainsi, la masse monétaire (M2) a progressé de 3,2% pour s'établir à 8269,8 milliards à fin 2023. En 2024, la masse monétaire progresserait de 11,9%.

## Encadré 1: Dépenses sociales

Le Gouvernement a alloué aux administrations qui interviennent dans ce domaine une enveloppe de 1 244,7 milliards (18,7% du budget de l'État), en hausse de 7,4% par rapport à 2022. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers des subventions pour la fourniture en eau potable et en énergie photovoltaïque.

**Concernant le secteur éducatif**, les trois ministères en charge du secteur ont bénéficié en 2023 d'une enveloppe de 789 milliards (12% du budget de l'État), en hausse de 42 milliards par rapport à 2022.

**Dans le secteur de la santé**, le gouvernement a alloué en 2023 une enveloppe de 228,2 milliards pour la mise en œuvre des actions visant la santé des populations. Par ailleurs, la phase pilote de la couverture santé universelle (CSU) a été lancée en avril 2023, avec pour population cible prioritaire les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans, et les personnes de tout âge souffrant de certaines pathologies spécifiques.

**Dans les autres secteurs sociaux**, les différentes actions du Gouvernement ont permis d'améliorer le taux d'accès aux services de base (eau, électricité, logements, etc). Pour lutter contre la pauvreté extrême, le Gouvernement poursuit avec le concours de certains partenaires, ses actions d'accompagnement et de protection des couches vulnérables à travers la mise sur pied du Projet Filets sociaux adaptatifs et d'inclusion économique sur la période 2023-2028, pour un financement global de 146,8 milliards, dont 92,8 milliards de la Banque Mondiale et 54 milliards de l'État du Cameroun. Ce projet cible 356 000 bénéficiaires répartis dans 180 Communes. Pour l'année 2023, le projet a ciblé 22 000 ménages dans la composante « Transfert Monétaire Ordinaire », 12 500 ménages dans la composante « Transfert Monétaire d'Urgence » et 10 000 dans la composante « Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre » ; ces transferts ont commencé en novembre 2023.

## 1.2-Perspectives macroéconomiques 2025-2027

Les perspectives économiques du Cameroun demeurent positives, sous réserve d'un environnement extérieur favorable. La mise en œuvre de la SND30 devrait se poursuivre avec un accent sur le développement industriel.

La croissance du PIB est projetée à 4,4% en 2025 et 4,5% en moyenne sur la période 2026-2027. Le secteur pétrolier devrait rester sur une tendance baissière, en lien avec le recul de la production de pétrole et de gaz naturel. La croissance dudit secteur est projetée à 0,4% en 2025 et 9,3% en moyenne sur la période 2026-2027. Quant au secteur non pétrolier, il devrait continuer à tirer la croissance économique, avec une progression de 4,6% en 2025 et une moyenne de 4,7% sur la période 2026-2027.

La croissance du secteur non pétrolier devrait être tirée par les bonnes performances envisagées dans : (i) le secteur agricole grâce à la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), ainsi que la facilitation de l'accès aux intrants agricoles ; (ii) les industries manufacturières en raison d'une amélioration de l'offre énergétique ; (iii) les BTP en lien avec la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissement.

Pour ce qui est des prix, l'inflation devrait décélérer, passant de 7,0% en 2024 à 4,0% en 2025, pour revenir à un niveau proche du seuil communautaire de 3% de la CEMAC sur la période 2026-2027.

S'agissant du secteur extérieur, les projections indiquent une réduction du déficit du compte courant. Ce déficit passerait de 3,3% du PIB en 2024 à 2,3% en 2025 et à 2,5% en moyenne sur la période 2026-2027. Cette amélioration s'explique, entre autres, par l'accroissement des exportations des produits transformés et des transferts de la diaspora.



# **2** GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE À MOYEN TERME 2025- 2027



# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

---

En 2023 et au premier trimestre 2024, le Gouvernement a dégagé des marges budgétaires suffisantes pour stabiliser et relancer l'économie. A fin décembre 2023, le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs du programme avec le FMI. Compte tenu des différents chocs endogènes et exogènes, le Gouvernement a transmis au Parlement un projet de loi de finances rectificative, qui revoit à la hausse de 538 milliards le montant du budget 2024.

## 2.1- Exécution du budget en 2023

En 2023, **les ressources du budget** de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 6 233,4 milliards de FCFA dont 46,6 milliards des recettes des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS). Par rapport à 2022, ces ressources sont en hausse de 251,4 milliards, tirées par les recettes du budget général et principalement les recettes internes.

**Les ressources du budget général** comportent les recettes internes (877,0 milliards de recettes pétrolières et 3 965,5 milliards de recettes non pétrolières), les dons (139,4 milliards), et les ressources de financement (emprunts-projets, emprunts-programmes et emprunts sur les marchés des capitaux) d'un montant de 1 204,9 milliards. Les recettes budgétaires (recettes internes +dons) mobilisées s'élèvent à 4 981,9 milliards, soit une hausse de 484,5 milliards (+10,8%) par rapport à l'exercice 2022. Les recettes pétrolières recouvrées pèsent 18,1% des recettes internes. Les recettes non pétrolières sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Le montant des recettes fiscales mobilisées est de 3 644,6 milliards, en hausse de 457,6 milliards (+14,4%) par rapport à 2022. Les recettes des impôts et taxes représentent 71,9% du total des recettes fiscales et les recettes douanières 28,1%. Les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur 320,9 milliards, soit un taux d'exécution de 119,2%.

En 2023, la prévision des **ressources des CAS** était de 84,4 milliards, dont 24,4 provenant du budget général et 60 milliards des ressources propres des CAS. Sur ces 60 milliards, 46,6 milliards ont effectivement été mobilisés soit un taux de réalisation de 77,7%.

**Les charges totales ordonnancées** s'élèvent à 6 475,9 milliards dont 6437,4 milliards pour le budget général. Elles sont en hausse de 552,3 milliards (+9,3%) par rapport à 2022 .

**Les charges du budget général** comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) s'établissent à 3 657,3 milliards, soit un dépassement de 426,3 milliards. Les dépenses en capital sont exécutées à hauteur de 1 117,8 milliards, en baisse de 161,1 milliards (-12,6%) par rapport à 2022. Le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 662,4 milliards dont 890,8 milliards pour la dette intérieure et 771,5 milliards pour la dette extérieure.

**Les charges des CAS**, quant à elles, se sont établies à 38,5 milliards sur les 60 milliards prévus sur ressources propres soit un taux d'exécution de 64,2%.

## 2.2-Exécution du budget à fin mars 2024

Au terme du premier trimestre 2024, **les ressources totales** mobilisées s'élèvent à 1 461,5 milliards, en diminution de 76,9 milliards (-5,0%) par rapport à fin mars 2023, du fait principalement du faible décaissement des emprunts. Elles présentent un taux de réalisation de 86,5% par rapport à l'objectif de la période fixée à 1 690,0 milliards.

**Les recettes internes et dons** mobilisés sont de 1 215,2 milliards, en baisse de 38,7 milliards (-3,1%) par rapport à fin mars 2023. Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 167,4 milliards, en baisse de 81,7 milliards par rapport à la même période de 2023. Les recettes non pétrolières passent de 968,0 milliards à fin mars 2023 à 1 027,9 milliards, soit une augmentation de 59,9 milliards (+6,2%), attribuable principalement aux recettes fiscales.

**Les emprunts** décaissés s'élèvent à 246,3 milliards, en baisse de 38,2 milliards en glissement annuel, imputable aux appuis budgétaires et aux prêts projets.

# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

S'agissant des charges, **les dépenses totales** ordonnancées se chiffrent à 1 468,4 milliards à fin mars 2024. Les dépenses courantes hors intérêts augmentent de 111,9 milliards (+19,0%) en glissement annuel pour se situer à 699,4 milliards à fin mars 2024.

**La masse salariale** exécutée au cours du premier trimestre 2024 s'élève à 332,6 milliards, en hausse de 33,7 milliards (11,3%) par rapport à fin mars 2023. Cette hausse est le résultat de l'accélération du rythme de l'apurement des rappels qui sont passés à 42,4 milliards en 2024 après 32,2 milliards en 2023, l'ajustement des salaires de 5% en février 2024 et le relèvement du montant mensuel de l'allocation familiale de 2 800 FCFA à 4 500 FCFA par enfant.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 144,7 milliards à fin mars 2024 contre 183,3 milliards à fin mars 2023, soit une diminution de 38,5 milliards (-21,0%).

**Le service de la dette publique** se situe à 544,6 milliards à fin mars 2024 contre 652,9 milliards à fin mars 2023, soit une diminution de 108,3 milliards (-16,6%).

## 2.3- Modification du budget 2024

En date du 20 juin 2024, le Président de la République a signé l'ordonnance N°2024/001 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024. L'ordonnance porte **la dotation globale à 7 278,1 milliards** dont 7 212,5 milliards pour le budget général et 65,6 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale ; soit une augmentation de 538,0 milliards (+8,0%) par rapport à la loi de finances initiale 2024.

Le budget général augmente de 533,0 milliards par rapport au niveau initial de 6 679,5 milliards. Les recettes internes et dons révisés sont évalués à 5 235,0 milliards contre 5 190,1 milliards dans la LFI 2024, en hausse de 45,0 milliards. Les grandes catégories qui les composent sont :

- **recettes pétrolières : 801,6 milliards** contre de 809,5 milliards dans le budget initial, compte tenu de la baisse de la production du pétrole et du gaz, conjuguée à celle des cours mondiaux du pétrole ;
- **recettes fiscales : 3 998,7 milliards** contre 3 968,3 milliards dans le budget initial ; soit une augmentation de 30,4 milliards ;
- **recettes non fiscales : 331,0 milliards** contre 315,5 milliards dans le budget initial ;
- **dons : 103,8 milliards** contre 96,8 milliards dans le budget initial.

Les charges du budget général sont modifiées ainsi qu'il suit :

- **les dépenses courantes** sont évaluées à **3 536,0 milliards** contre 3 435 milliards dans le budget initial. L'évolution à la hausse de ces dépenses, en dépit de la réduction des dépenses des biens et services de 81,5 milliards, s'explique par l'augmentation des dépenses salariale de 59,5 milliards, le relèvement de la subvention des carburants à la pompe de 74 milliards et le renforcement des ressources affectées aux paiements divers à ENEO de 60 milliards ;
- **les dépenses d'investissement** se chiffrent à **1 424,1 milliards** contre 1 472,1 milliards dans le budget initial. Cette baisse de 48 milliards est principalement imputable à la diminution de 124 milliards des dépenses sur financements extérieurs, en raison de la faible capacité d'absorption de ces ressources. Les dépenses d'investissement sur ressources propres connaissent une augmentation de 76 milliards (+11,9%) afin de mettre en œuvre les divers programmes de réformes dans le secteur de l'électricité ;
- **le service de la dette** publique augmente de 480 milliards passant de 1 772,3 milliards en loi de finances initiale à **2 252,3 milliards**. Cette augmentation est liée à la revalorisation de la dotation dédiée à l'apurement des arriérés du Trésor à hauteur de 317 milliards et à la constitution d'une provision de 163 milliards destinée à la réduction de l'encours des BTA.

**Le budget des CAS** augmente de 05 milliards par rapport à la LFI où il était de 60,6 milliards. Cette augmentation est liée à la prise en compte du financement supplémentaire de 5,7 milliards apporté par la BID dans le cadre du Programme de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

# GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le déficit budgétaire se chiffre à **137,9 milliards** contre 125,4 milliards en LFI. Les autres besoins auxquels l'État devra faire face se présentent comme suit :



**AMORTISSEMENT DE LA DETTE STRUCTURÉE :**  
1 291,5 milliards contre 1 128,5 milliards en LFI.



**REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA :**  
84 milliards comme en loi de finances initiale.



**PAIEMENT D'ARRIÉRÉS :**  
537,0 milliards contre 220 milliards en loi de finances initiale.



**SORTIES NETTES DE FONDS DES CORRESPONDANTS :**  
19,7 milliards comme en loi de finances initiale.

Au total, le **besoin de financement** de l'Etat en 2024 est de **2 070,1 milliards** contre 1 577,7 milliards en loi de finances initiale. Pour combler son besoin de financement, l'État entend mobiliser entre autres :



**PRÊTS PROJETS :**  
783,2 milliards contre 907,2 milliards en loi de finances initiale.



**APPUIS BUDGÉTAIRES DU PEF :**  
235 milliards contre 134,0 milliards en loi de finances initiale.



**FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES BAILLEURS :**  
165,6 milliards contre 22,1 milliards dans la LFI.



**ÉMISSION DES TITRES PUBLICS :**  
280 milliards contre 375 milliards dans loi de finances initiale .



**FINANCEMENT BANCAIRE :**  
522,4 milliards contre 55,4 milliards .



# **3** ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE À MOYEN TERME 2025- 2027

## 3.1- Etat de mise en œuvre de la SND30 et principaux défis

Adoptée en 2019, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) constitue le cadre de référence en matière de planification des politiques de développement à mettre en œuvre entre 2020 et 2030. Elle vise : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et le bien être ; (iii) la promotion de l'emploi et l'insertion socio-économique ; (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. Durant les quatre premières années de mise en œuvre de la SND30, le Gouvernement a implémenté un ensemble de réformes et d'actions qui ont permis d'obtenir les résultats suivants :

**En matière de transformation structurelle de l'économie**, la capacité d'énergie électrique installée a été portée de 1 528 MW en 2020 à 2 528 MW en 2024 à la faveur de la mise en service des barrages de Lom Pangar et de Mekin. Pour ce qui est du réseau routier, les autoroutes Kribi-lolabe, Yaounde-Nsimalen et Yaoundé-Douala (première phase) ainsi que le raccordement au réseau urbain de Yaoundé à la Nationale 3 par Boumnyébel, ont été en service. Par ailleurs le niveau de croissance avant la crise de la Covid a été restauré. Toutefois, ce niveau est en deçà du profil préconisé par la SND30 qui vise un taux de croissance annuel moyen de 8,0%.

**En ce qui concerne le développement humain**, le gouvernement a accru des capacités d'accueil dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. En outre, la loi portant orientation de l'enseignement supérieur a été promulguée en 2023. Celle-ci place la professionnalisation comme principal objectif de l'enseignement supérieur, et promeut la recherche développement via les partenariats universités-entreprises. Dans le secteur de la santé, huit (08) centres hospitaliers régionaux ont été construits et sont fonctionnels. Le Gouvernement a renforcé des plateaux techniques des structures sanitaires publiques à travers le pays. Des stocks importants d'équipements tels que les scanners, les générateurs de dialyse, les unités de traitement d'eau et les tablettes de dialyse ont été acquis. Par ailleurs, la phase pilote de la CSU a été lancée en avril 2023 dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est. Malgré ces efforts, l'indice de développement humain (IDH) du Cameroun est passé de 0,560 en 2020 à 0,587 en 2022. L'objectif de la SND30 est d'atteindre un niveau d'IDH égal à 0,70 à l'horizon 2030. Par ailleurs, le niveau de pauvreté demeure une préoccupation dans la mesure où son incidence en 2022 est de 37,7%, au-dessus de la cible de la SND30 qui est de 30,8%.

**S'agissant de l'emploi**, les pouvoirs publics ont procédé au recrutement de vagues successives d'enseignants au primaire (12 000 sur la période 2020-2023) afin de diminuer le ratio élève/enseignant. Par ailleurs de nouvelles filières de formation ont été créées.

**En matière de gouvernance**, le Gouvernement a conclu en juillet 2021 un programme économique et financier avec le FMI pour améliorer la soutenabilité des finances publiques du pays. Toutes les revues conduites jusqu'ici ont été concluantes, traduisant ainsi une mise en œuvre satisfaisante des réformes engagées. S'agissant de la transparence, le dernier rapport de l'Indice mondial de transparence des dépenses fiscales (GTETI) classe le Cameroun au 5<sup>ème</sup> rang des pays africains et au 25<sup>ème</sup> au niveau mondial. Par ailleurs l'évaluation PEFA révèle que la moyenne globale du pays en matière de gestion des finances publiques est passée de 1,74 en 2017 à 1,98 en 2023. Pour ce qui est de la gouvernance politique et administrative, un ensemble de textes législatifs et réglementaires a été élaboré, adopté et promulgué dans l'optique d'accélérer le processus de décentralisation.

## 3.2- Orientations économiques majeures

Sur la période 2025-2027, le Gouvernement entend adopter des orientations stratégiques qui guideront son action pour atteindre ses objectifs de développement. De façon générale, le Gouvernement travaillera à :

- l'accroissement significatif de la production locale ;
- la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations ;
- le renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de bases ;
- la poursuite du processus de décentralisation et d'amélioration du cadre global de gouvernance.

### Encadré 2 : dispositif de soutien à la politique d'import/substitution

Dans le cadre du Programme d'Impulsion Initiale (P2I), les activités d'aménagement des sites pour l'implantation des usines dans la zone industrialo-portuaire de Kribi seront réalisées en 2025. Pour ce qui est du Plan Intégré d'Import-Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH), l'Etat démarrera la mise en œuvre du projet « plaine centrale » et poursuivra les activités de désenclavement des bassins de production.

Il sera aussi question de promouvoir l'accès aux équipements de production ainsi qu'une meilleure orientation de la commande publique vers la production locale. Le but sera de disposer d'un secteur productif local capable de transformer une part plus importante du bois produit avant 2028 qui constitue l'année d'entrée en vigueur de la réforme CEMAC visant l'interdiction de l'exportation du bois en grumes.

Au niveau sectoriel, les orientations stratégiques pour le prochain triennat sont les suivantes :

- **Dans le secteur des infrastructures**, la priorité sera accordée à l'optimisation des coûts de construction des infrastructures via l'accompagnement de la construction d'une usine de bitume, la maintenance des infrastructures et la promotion des financements alternatifs. En outre, le gouvernement entend mettre un accent sur la réduction du déficit énergétique.
- **Dans le secteur rural**, les efforts du Gouvernement se focaliseront sur l'implémentation des mesures visant à accroître la production des produits agricoles de grande consommation. L'objectif est de porter la production de riz de 140 710 tonnes en 2024 à 460 000 tonnes en 2027 et celle de poisson de 225 000 tonnes en 2024 à 600 000 tonnes en 2027. Les actions seront orientées principalement vers la construction et la réhabilitation des infrastructures de pêche et la mise en œuvre du PIISAH à travers notamment la construction d'une usine d'engrais chimique de grande capacité. En outre, la liste des essences d'exportation interdite sous forme de grume sera étendue. Par ailleurs, le Gouvernement entend organiser et suivre les actions des administrations dans le cadre de la Contribution Déterminée Nationale du Cameroun (CDN) en vue du respect des engagements internationaux sur les changements climatiques.
- **Dans le secteur des industries et services**, il est envisagé entre autres, de faire passer la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de 13,7% actuellement à au moins 15% au terme du triennat 2025-2027. Une priorité consistera à réaliser les projets permettant aux industries de la filière métallurgie et sidérurgie de disposer des intrants suffisants. De même, un terminal minéralier sera construit au port de kribi.
- **S'agissant du développement du capital humain**, il est envisagé la mise en place complète des transferts des compétences, dans les domaines notamment de l'éducation et de la santé, qui permettra d'achever la configuration institutionnelle dans ce secteur, donnant ainsi davantage de visibilité à l'évaluation des ressources engagées. L'adéquation entre la capacité d'accueil et la qualité de l'offre avec la demande dans les différents sous-secteurs sociaux représente aussi un défi majeur.
- **Dans le secteur de la santé**, le relèvement du plateau technique des structures hospitalières continuera d'être une priorité, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle.

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

---

- **Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle**, l'objectif est de porter le taux net de scolarisation du secondaire général de 38,1% en 2022/2023 à 42,0% en 2026/2027. À cet effet, le Gouvernement entend intensifier la promotion de l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local en poursuivant le transfert aux CTD des ressources liées aux compétences en matière d'éducation primaire et secondaire. Le Gouvernement veillera également à construire, équiper, et réhabiliter les infrastructures dans les structures publiques de formation professionnelle. Il s'activera aussi à mettre en adéquation les programmes de formation avec les besoins en compétences du marché de l'emploi.
- **Dans le secteur de la protection sociale et des autres services sociaux**, le Gouvernement envisage de porter le nombre moyen de ménages vulnérables bénéficiaires des transferts sociaux de 180 000 à 210 000 par an entre 2025 et 2027. Dans cette optique, le Gouvernement entend mettre en place un dispositif pour améliorer l'équité dans sa politique de soutien aux couches défavorisées. En outre, la prise en compte du Genre dans tous les maillons de la chaîne de conception et de budgétisation des politiques publiques sera améliorée.
- **En ce qui concerne la promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique**, les efforts du Gouvernement vont porter sur : (i) les mesures tendant à la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel. Cela permettra une meilleure valorisation des acteurs concernés et un accroissement des emplois décents ; (ii) ; la transparence du marché de l'emploi et du travail vont se poursuivre, à travers notamment l'édification d'un système de collecte des statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés dans ce domaine.
- **Dans le secteur de la gouvernance, de la décentralisation et de la gestion stratégique de l'Etat**, les trois prochaines années seront marquées par : (i) l'accélération du processus de décentralisation ; (ii) la poursuite de la veille sécuritaire couplée à la mise en œuvre des Programmes de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, et de l'Extrême- Nord ; (iii) la poursuite de l'implémentation du nouveau cycle du Plan Global des Réformes des Finances Publiques, à travers notamment, l'amélioration de la gestion des entreprises et établissements publics, la poursuite de la modernisation du système de passation des marchés et l'intégration des dispositifs de gestion des carrières et de la solde des agents publics ; (iv) la mise en œuvre des mesures pour le déroulement harmonieux des échéances électorales à venir.
- **En ce qui concerne l'amélioration de l'attractivité du pays pour les IDE**, le Gouvernement entend développer une stratégie de suivi et de gestion active de la note souveraine du pays dans l'optique de la faire passer à B+ d'ici 2027. Par ailleurs, les réformes nécessaires à la clôture satisfaisante du programme économique et financier en cours avec le FMI seront implémentées.



# **4** PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2025-2027

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE À MOYEN TERME 2025- 2027



# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENAT 2025-2027

## 4.1- Situation de référence et orientations globales

Avec l'appui du FMI, le gouvernement met en œuvre une politique budgétaire prudente en vue de rétablir les équilibres macroéconomiques et d'assurer les bases d'une relance solide de l'économie.

En 2023, le solde budgétaire global est déficitaire de 181,4 milliards, soit 0,6% du PIB. Le solde primaire est excédentaire de 138,8 milliards contre un déficit de 97 milliards en 2022 tandis que le déficit du solde primaire non pétrolier s'est réduit de 332,6 milliards par rapport à 2022 pour s'établir à 738,3 milliards. Le ratio de la dette est passé de 46,3% du PIB en 2022, à 44,5%.

A fin mars 2024, tous les soldes budgétaires sont excédentaires. Le solde budgétaire global se situe à 191,9 milliards, tandis que l'excédent du solde primaire et du solde primaire non pétrolier s'établit respectivement à 286,2 milliards et 118,8 milliards.

Sur la période 2025-2027, l'orientation globale de la politique budgétaire du Gouvernement continuera de reposer sur un effort de consolidation des finances publiques. Les efforts visant la mobilisation des recettes internes non pétrolières plus importantes vont se poursuivre. De même, le Gouvernement poursuivra les réformes visant une meilleure priorisation des dépenses publiques, ainsi que l'amélioration de leur efficacité socioéconomique et efficience, avec un accent particulier sur le relèvement progressif de l'enveloppe dédiée aux dépenses d'investissement.

**Tableau 1 : Trajectoire des finances publiques 2025-2027**

Agrégats budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde global (% PIB, base ordo., dons compris)	-1,1	-0,6	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3
Solde primaire non pétrolier (% du PIB)	3,9	2,6	-2,0	-1,7	-1,0	-0,7
Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)	-3,0	-1,0	-0,7	-0,3	+0,1	+0,0
Pression fiscale (%PIB)	12,3	13,5	13,6	14,0	14,2	14,4
Dépenses publiques (hors service de la dette, %PIB)	16,6	16,4	15,9	16,0	15,4	15,3
Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)	38,4	37,8	38,0	38,4	36,6	35,2
Dette publique (%PIB)	46,3	44,5	*42,9	50,0	50,0	50,0

Source: Minfi \*Le niveau du stock de la dette de 2024 est à fin mars

## 4.2- Politiques de mobilisation des recettes budgétaires

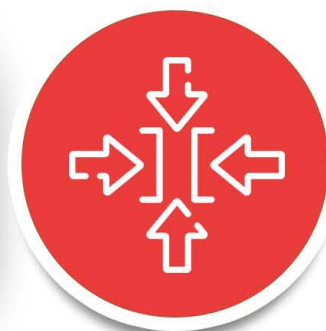
**La politique du Gouvernement en matières de recettes sera axée sur :**

- la mise en place d'un système fiscal simple, équitable et favorable à la croissance ;
- la promotion de l'import-substitution ;
- l'augmentation progressive du niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières ;
- la poursuite de la modernisation des Administrations d'assiette ;
- l'instauration d'une politique fiscale incitative pour les opérateurs économiques ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la sécurisation des recettes, le contrôle et la lutte contre la fraude ;
- la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte des recettes non fiscales ;
- la poursuite de la rationalisation des dépenses fiscales, en particulier des exonérations ;
- la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun.

## IMPÔTS ET TAXES

### Les contraintes :

- le poids élevé de la dépense fiscale ;
- la taille du secteur informel ;
- la faible contribution des particuliers aux recettes ;
- la vulnérabilité de la base taxable ;
- les risques liés à la transition numérique.



### Les mesures envisagées :

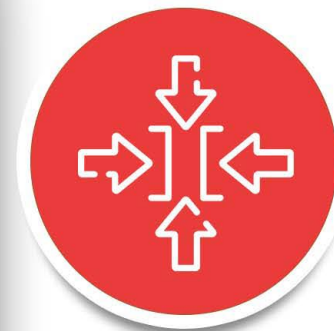
- consolidation de la réforme sur la déclaration récapitulative annuelle des particuliers ;
- mise en place d'une structure intermédiaire entre la Direction des Grandes Entreprises et les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises d'une part, et d'autre part des Centres de fiscalité locale et de suivi des particuliers, de la fiscalité spécifique, ainsi que les centres de gestion et de suivi des organismes à but non lucratif (OBNL) ;
- finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, à l'instar des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires ;
- mise en place d'un dispositif réformé de la fiscalité locale pour un financement optimal de la décentralisation ;
- rationalisation des mesures d'optimisation du rendement de l'IRPP dans la catégorie de traitements et salaires, consacrées par la loi de finances pour 2024 ;
- renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux des entreprises publiques ;
- poursuite de l'adaptation de la législation afin de mieux appréhender les transactions électroniques ;
- allègement des modalités d'imposition des petites entreprises.



## RECETTES DOUANIÈRES

### Les contraintes :

- l'insuffisance des moyens logistiques de contrôle et de surveillance adaptés pour la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande ;
- le rétrécissement des échanges formels avec le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest, en raison de la persistance de l'insécurité dans les régions de l'extrême-nord, du nord-ouest et du sud-ouest ;
- l'instabilité du cours du Naira qui entraîne une chute du niveau de perception des droits et taxes de douane sur les biens importés de ce pays ;
- le rétrécissement de l'assiette fiscale en rapport avec la mise en œuvre des Accords de Partenariat Économique, la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine et les communautés économiques sous régionales (CEMAC et CEEAC) ;
- le changement progressif de la structure du commerce extérieur du Cameroun marqué par une augmentation du volume des importations en provenance d'Asie présentant des valeurs moins élevées par rapport aux biens équivalents acquis en Amérique du Nord.



### Les mesures envisagées :

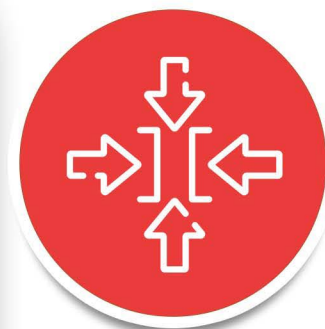
- le relèvement de la fiscalité sur les produits issus de la déforestation ;
- la recherche des niches de recettes et l'élargissement de la base imposable ;
- la rationalisation de la dépense fiscale ;
- l'optimisation du recouvrement des recettes découlant de l'exécution des marchés publics et de l'importation des hydrocarbures ;
- le renforcement du contrôle de change dans le cadre de la lutte contre les transferts illicites de fonds ;
- la poursuite des exonérations douanières en faveur d'intrants de production dans les secteurs porteurs de croissance et de transformation structurelle ;
- la suppression des exonérations et le relèvement de la taxation sur les produits présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé, ainsi que de ceux pour lesquels le Cameroun dispose des capacités de production locale ;
- la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des filières nationales naissantes.



## RECETTES NON FISCALES

### Les contraintes :

- la faiblesse des dispositifs d'émission, de recouvrement et de sécurisation des dites recettes ;
- le non-respect du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- la faiblesse du système de remontée et de consolidation des informations budgétaires et financières ;
- la non maîtrise de la carte des régies de recettes sur l'étendue du territoire ;
- l'insécurité dans certaines régions qui entraîne des difficultés de leur recouvrement;
- l'obsolescence des textes législatifs et réglementaires y afférents.



### Les mesures envisagées :

- l'élaboration d'un code général des recettes non fiscales ;
- la dématérialisation des dispositifs de collecte ;
- l'identification des nouvelles niches de recettes ;
- l'apurement des restes à recouvrer ;
- le recensement de toutes les régies des recettes opérationnelles ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'émission et de recouvrement.



## 4.2- Politique en matière de dépenses

Au cours du triennat 2025-2027, l'État continuera à faire face à de nombreuses sollicitations budgétaires dans un contexte très contraint. C'est le cas des dépenses courantes, notamment celles liées : (i) aux salaires des personnels, et à la prise en charge des dépenses sécuritaires ; (ii) du service de la dette. Par ailleurs, une attention sera accordée aux dépenses d'investissement.

**Les dépenses salariales** s'inscrivent dans une tendance croissante en raison du caractère rémanent des salaires, des recrutements et de divers avantages de carrière ; la maîtrise des effectifs reste le principal enjeu. Les priorités en matière des dépenses salariales au cours de trois prochaines années concernent principalement : (i) le renforcement des mécanismes de contrôle et de l'assainissement du fichier solde de l'État ; (ii) la poursuite de la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'État ; (iii) la poursuite de l'apurement de la dette salariale et la mise en place des mécanismes devant permettre de réduire son accumulation ; (iv) la mise en place du nouveau Système Informatisé de Gestion Intégré du Personnel de l'État et de la Solde ; (v) la poursuite de la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD en ressources humaines de qualité.

# PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2025-2027

L'objectif en matière de **dépenses courantes hors salaires** reste leur maîtrise, voire leur baisse. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage de : (i) poursuivre la maîtrise desdites dépenses, à travers un choix judicieux des priorités ; (ii) maîtriser les consommations publiques (eau, électricité, téléphone, etc) ; (iii) maîtriser la charge locative par un meilleur encadrement de la procédure d'attribution de logements administratifs ; (iv) rationaliser les contributions versées aux organisations internationales ; (v) réduire les avances de trésorerie et limiter l'accumulation des restes à payer ; (vi) maîtriser les loyers consentis par l'État dans le cadre des PPP.

L'objectif assigné aux dépenses d'**investissement public**, au cours de la période 2025-2027, est l'amélioration de la qualité et de l'offre infrastructurelle. A cet effet, un accent sera mis sur l'augmentation des ressources propres affectées aux dépenses d'investissement. Il s'agira en particulier de maîtriser les coûts et de mieux préparer les projets d'investissement public, de densifier le financement des charges récurrentes générées par les investissements publics et de promouvoir les modes de financements alternatifs (PPP et project finance). Concernant les projets à financement extérieur, les efforts devront être poursuivis pour assurer le respect des procédures de maturation, à l'effet de ne soumettre au financement que les projets qui ne contribueront pas à entretenir les SENDs.

Pour ce qui est de la décentralisation, la dynamique de transfert des ressources aux CTD va se poursuivre avec la signature de l'ensemble des décrets d'application destinés à l'exercice des compétences par les Régions. Le Gouvernement entend achever la mise en place de tous les préalables nécessaires à l'exercice de toutes les compétences transférées aux CTD et poursuivre leur accompagnement par le renforcement des capacités et la mise en place des outils nécessaires, pour leur permettre d'améliorer l'efficacité de leurs dépenses.

## 4.4- Politique de financement/endettement de l'Etat

La politique du Gouvernement en matière d'endettement au cours du triennat sera axée sur la viabilité de la dette publique. L'analyse de viabilité à fin décembre 2023 montre que la dette publique du Cameroun reste viable, avec un risque de surendettement élevé causé par la faiblesse des recettes budgétaires et des exportations. Les ratios du service de la dette sur les recettes d'exportation d'une part, et sur les recettes budgétaires d'autre part, sont au-dessus des seuils respectifs de 10% et 15% et justifient le risque de surendettement élevé du pays. Cette situation constitue une source d'inquiétudes importante qui requiert la poursuite d'une politique d'endettement prudente.

La stratégie d'endettement vise à : (i) satisfaire au moindre coût possible les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement ; et (ii) faciliter le développement ainsi que le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques. Par ailleurs, des sources alternatives de financement sont à rechercher et la poursuite de la prospection de nouvelles opportunités de coopération économique et financière. Sur le plan opérationnel, un effort sera fait pour inciter certains investisseurs non bancaires tels que les fonds de pension ou les compagnies d'assurance à accroître leurs souscriptions dans les valeurs du Trésor.

### **Les cibles visées sur la période 2025-2027 :**

- un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure ;
- une part de dette intérieure à court terme au plus égale à 10% ;
- une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique ;
- une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique (administration centrale) d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 3,0%.



# 5 CADRAGE BUDGETAIRE 2025 - 2027

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE À MOYEN TERME 2025- 2027

# CADRAGE BUDGETAIRE 2025 - 2027

## 5.1- Hypothèses formulées

Les projections budgétaires sur la période 2025-2027 reposent sur des hypothèses macroéconomiques les plus vraisemblables.

- En 2025, la croissance économique globale est projetée à 4,4% dont 4,6% pour le secteur non pétrolier. L'inflation est projetée à 4%, le déflateur du PIB à 2,7%, dont 3% au titre du PIB non pétrolier. Le FMI projette le prix mondial du baril de pétrole à 73,8 dollars US, celui du gaz à 9,2 dollars US et le taux de change du dollar US à 624,2 FCFA.
- Entre 2026 et 2027, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 4,6%. L'inflation serait ramenée en moyenne à 3,2%. Par ailleurs, la tendance baissière du prix mondial du baril de pétrole va se poursuivre et ce dernier s'établirait en moyenne à 69,6 dollars US, avec un dollar qui s'apprécierait légèrement pour se situer à un taux de change de 626,0 FCFA.

## 5.2- Recettes budgétaires attendues

La politique fiscale permettra d'augmenter progressivement le niveau des recettes internes non pétrolières de 13,6% du PIB en 2024 à 14,4% en 2027, avec des cibles intermédiaires de 14,0% du PIB en 2025 et 14,2% en 2026.

En 2025, les ressources budgétaires totales de l'État sont projetées à 5 684,5 milliards. Ces recettes sont projetées à 6 064,1 milliards en moyenne entre 2026 et 2027. De manière spécifique, les recettes de l'État se décomposent comme suit :

**Les recettes pétrolières** sont projetées à 828,3 milliards en 2025. À moyen terme, les recettes pétrolières connaîtraient une baisse tendancielle et s'établiraient à 596,6 milliards en moyenne entre 2026 et 2027.

**Les recettes non pétrolières** sont prévues à 4 765,5 milliards en 2025. Elles sont composées des recettes fiscales de 3 205,6 milliards, des recettes douanières de 1 205,1 milliards et des recettes non fiscales de 354,8 milliards. Entre 2026 et 2027, les recettes internes non pétrolières sont projetées à 5 417,7 milliards en moyenne, du fait du maintien de la dynamique de l'activité non pétrolière et de la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières.

**Les dons** sont répartis entre les dons-projets et les dons-programmes. Ils sont projetés à 90,7 milliards en 2025. Entre 2026 et 2027, les dons seraient de 49,7 milliards en moyenne.

**Tableau 2 : les recettes budgétaires attendues (en milliards)**

Libellés	Real.2023	PLFI 2024	LFR 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Proj. 2027
Recettes pétrolières	877,0	809,5	801,6	828,3	612,5	580,6
Recettes non pétrolières	3 965,5	4 283,8	4 329,7	4 765,5	5 187,6	5 647,8
Recettes fiscales	3 644,6	3 968,3	3 998,7	4 410,7	4 806,7	5 238,8
Recettes non fiscales	320,9	315,5	331,0	354,8	380,9	409,1
Dons	139,4	96,8	103,8	90,7	52,4	47,1
<b>Total des recettes budgétaires</b>	<b>4 981,9</b>	<b>5 190,1</b>	<b>5 235,0</b>	<b>5 684,5</b>	<b>5 852,5</b>	<b>6 275,6</b>

Source : Minfi

## 5.3- Dépenses envisagées

Les dépenses primaires seront de 16,0% du PIB en 2025 contre 15,9% en 2024, avant de connaître une réduction considérable à 15,4% PIB en 2026 et 15,3% en 2027. Les dépenses en capital passeront de 4,5% du PIB en 2024 à 4,9% en 2025. Leur niveau est projeté à 5,1% du PIB en moyenne entre 2026 et 2027.

Les dépenses budgétaires de l'État sont projetées à 5 702,4 milliards en 2025. Entre 2026 et 2027, ces dépenses se situeraient à 6 092,2 milliards en moyenne. De manière détaillée :

- les dépenses de personnel seraient de 1 663,4 milliards 2025. Entre 2026 et 2027, ces dépenses s'établiraient à 1 771,2 milliards en moyenne ;

# CADRAGE BUDGETAIRE 2025 - 2027

- les dépenses de biens et services passent de 921,8 milliards en 2024 à 997,5 milliards en 2025. Elles sont projetées à 1 002,2 milliards en moyenne entre 2026 et 2027 ;
- les transferts et subventions passent de 1 126,4 milliards en 2024 à 1 034,7 milliards en 2025. Entre 2026 et 2027, les dépenses de transferts s'établiraient en moyenne à 1 033,5 milliards ;
- les dépenses en capital augmenteraient de 227,3 milliards (+16,0%) par rapport à 2024 pour se situer à 1 651,4 milliards en 2025. Entre 2026 et 2027, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 897,3 milliards.

**Tableau 3: dépenses budgétaires envisagées (en milliards)**

Libellés	Real.2023	PLFI 2024	LFR 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Proj. 2027
<b>Dépenses courantes</b>	<b>4 047,50</b>	<b>3 785,10</b>	<b>3 886,10</b>	<b>4 051,00</b>	<b>4 085,00</b>	<b>4 304,70</b>
Dépenses de personnel	1 357,00	1 428,30	1 487,80	1 663,40	1 726,8	1 815,6
Achats de biens et services	1 192,10	1 001,00	919,5	997,5	985,0	1 019,4
Transferts et subventions	1 172,90	1 033,40	1 156,40	1 034,70	1 003,1	1 063,8
Charges exceptionnelles	14,2	2,3	2,3	2,4	2,6	2,8
Intérêts sur la dette	311,3	320,1	320,1	353	367,5	403,1
<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 038,90</b>	<b>1 442,10</b>	<b>1 394,10</b>	<b>1 651,40</b>	<b>1 808,6</b>	<b>1 986,0</b>
Dépenses sur financement extérieur	406,7	831,3	707,3	758,4	814,1	874,3
Dépenses sur ressources propres	601,2	570,8	646,8	850,1	948,5	1 062,3
Dépenses de Participation/restructuration	30,9	40	40	42,9	46,0	49,4
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>5 086,40</b>	<b>5 227,20</b>	<b>5 280,20</b>	<b>5 702,40</b>	<b>5 893,60</b>	<b>6 290,70</b>

Source: Minfi

## 5.4- Déficits budgétaires et financement

Il se dégage un déficit budgétaire global de 101,8 milliards en 2025 contre 137,9 milliards en 2024 ; soit une diminution du besoin de financement budgétaire de 36,1 milliards. Au cours de la période 2026-2027, le déficit budgétaire devrait baisser à 78,4 milliards en moyenne.

Les autres charges de financement et de trésorerie de l'État, en dehors du financement budgétaire, concernent le remboursement de la dette et le paiement des arriérés. En 2025, l'ensemble des charges liées à ces opérations est évalué à 1 499,3 milliards contre 2 070,1 milliards en 2024. Entre 2026 et 2027, les opérations liées au remboursement de la dette de l'État et au paiement des arriérés sont projetées à 1 496,2 milliards en moyenne.

Pour couvrir ses besoins de financement, évalués globalement à 1 601,2 milliards en 2025, le Gouvernement va recourir aux tirages extérieurs sur prêts-projets (839,7 milliards), aux appuis budgétaires (241,1 milliards), aux émissions de titres publics (300 milliards) et au tirage de ses réserves bancaires à la BEAC.

**Tableau 4: Financement du déficit (en milliards)**

Libellés	Real.2023	PLFI 2024	LFR 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Proj. 2027
Prêts projet	479,3	907,2	783,2	839,7	901,4	968,0
Appuis budgétaires PEF	159,9	134,0	235,0	241,1	0,0	0,0
Emission des titres Pub. (MLT)	459,2	375,0	280,0	300,0	300,0	350,0
Financement bancaire (hors titres pub)	146,1	55,4	522,4	220,6	280,4	190,3
Autres emprunts à l'étranger	16,9	0,0	83,9	0,0	0,0	0,0
DTS FMI	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel	23,3	17,9	165,6	0,0	37,6	21,2
<b>Financement</b>	<b>1 344,7</b>	<b>1 489,4</b>	<b>2 070,1</b>	<b>1 601,4</b>	<b>1 519,4</b>	<b>1 529,5</b>

Source: Minfi



## 5.5- Risques budgétaires

Les projections budgétaires de la période 2025-2027 restent exposées à divers risques qui pourraient les fragiliser. Il s'agit notamment :

- du risque macroéconomique lié aux hypothèses des projections utilisées ;
- de l'efficacité des mesures nouvelles devant soutenir l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales et douanières ;
- de l'appel des garanties données notamment dans le cadre des PPP ;
- des chocs sécuritaires ;
- de la liquidité du marché financier intérieur ;
- de la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic ;
- de la non-maîtrise des loyers des PPP ;
- du décaissement des appuis budgétaires attendus de nos partenaires. Par ailleurs, la dynamique de croissance projetée à moyen terme est adossée sur la réalisation de divers programmes et projets dont le P2I, le PIISAH et le barrage de Nachtigal. Ainsi, un retard ou une efficacité limitée dans leur mise en œuvre, remettrait en cause les projections de croissance et conséquemment, celles des recettes fiscales.

Sur le plan institutionnel, l'adhésion sociale et l'impact des mesures fiscales nouvelles pourraient être limités dans un contexte pré-électoral. Ce qui entrainerait des décalages dans les projections de recettes internes non pétrolières. Aussi, l'entrée en vigueur éventuelle en 2025 de la loi sur la fiscalité locale tout comme la décision du reversement à la Caisse de Dépôt et de Consignation des garanties payées par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux, entraineraient une baisse de recettes importantes pour le budget de l'État. À cela s'ajoute, les risques d'apparition de nouveaux chocs économiques, dans un contexte mondial incertain, marqué notamment par l'escalade des crises géopolitiques.

# CONCLUSION

---

**D**ans un contexte international empreint d'incertitudes, l'économie camerounaise devrait rester résiliente avec un taux de croissance à 4,1% en 2024. Il est projeté à 4,4% en 2025 et 2026, et à 4,7% en 2027, en dessous de l'objectif annuel moyen de 8,0% visé par la SND 30.

Sur la période 2025-2027, le Gouvernement envisage : (i) le renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de bases ; (ii) l'accroissement significatif de la production locale via entre autres le P2I et le PIISA ; (iii) la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations ; (iv) la poursuite du processus de décentralisation et d'amélioration du cadre global de gouvernance.

S'agissant des finances publiques, le gouvernement met en œuvre avec l'appui du FMI, une politique budgétaire prudente pour garantir une relance solide de l'économie. A fin mars 2024, la situation de l'exécution affiche un excédent de tous les soldes budgétaires.

Sur la période 2025-2027, l'orientation globale de la politique budgétaire du Gouvernement continuera de reposer sur un effort de consolidation des finances publiques. Les efforts ciblant une meilleure mobilisation des recettes internes non pétrolières plus importantes vont se poursuivre. De même, le Gouvernement poursuivra les réformes visant une meilleure priorisation des dépenses publiques, ainsi que l'amélioration de leur efficacité socioéconomique et efficacité, avec un accent particulier sur le relèvement progressif de l'enveloppe dédiée aux dépenses d'investissement.

Pour faire face aux déficits budgétaires et aux autres charges de financement, la politique d'endettement visera la mobilisation de l'épargne nationale, la recherche des emprunts concessionnels et des financements innovants, tout en préservant les intérêts financiers et la souveraineté économique de l'État. Les projections budgétaires de la période 2025-2027 restent toutefois exposées à divers risques qui pourraient les fragiliser. Il conviendrait de les maîtriser afin d'éviter les dérapages budgétaires.

## ANNEXE : ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

	Estimations			Projections		
	2023	2024		2025	2026	2027
	Nouveau	Budget	Nouveau			
PIB à prix constant (en croissance)	3,3	4,5	4,1	4,4	4,4	4,7
Inflation	7,4	4,0	7,0	4,0	3,5	3,0
Solde compte courant	-4,0	-2,7	-3,3	-2,3	-2,4	-2,5
Solde global	-1,1	2,8	1,7	1,0	0,9	0,3
Solde compte courant hors transfert publics	-4,1	-2,9	-3,5	-2,5	-2,6	-2,7
Masse monétaire (M2)	3,2	9,5	11,9	9,3	8,7	8,6
Avoirs extérieurs nets	-10,1	7,3	-6,6	4,8	11,8	-1,1
Crédit à l'économie	11,9	8,6	10,9	8,1	9,8	9,7
<b>PIB à prix courant (milliards de FCFA)</b>	<b>28 996</b>	<b>31 320</b>	<b>31 171</b>	<b>33 421</b>	<b>35 897</b>	<b>38 587</b>



C O L L E C T I O N

# « LES ESSENTIELS DES FINANCES PUBLIQUES »

DISPONIBLE EN DEUX (2) VERSIONS



FRANÇAIS



ANGLAIS

À TÉLÉCHARGER SUR

[www.minfi.gov.cm](http://www.minfi.gov.cm)

[www.dgb.cm](http://www.dgb.cm)

[www.rfp.cm](http://www.rfp.cm)